INGENIEUR SOCIAL

Référentiel d'activités - arrêté du 2 août 2006

Les fonctions et activités décrites doivent s'entendre comme explicitement référées au domaine d'application " politiques sociales ".

Fonctions	Activités
EXPERTISE CONSEIL	Diagnostiquer et Contextualiser ✓ analyser des problématiques complexes ✓ situer des problématiques locales ou spécifiques dans un contexte plus large ✓ repérer et analyser les enjeux, les logiques, les stratégies des acteurs ✓ réaliser des diagnostics pluridimensionnels : politiques sociales, analyse territoriale, analyse des populations, analyse des interventions ✓ concevoir et construire un dispositif de veille sociale ✓ concevoir, commander, utiliser des systèmes d'information
	Proposer et Anticiper ✓ réaliser des études prospectives ✓ instruire des décisions, des choix stratégiques, des questions de politiques sociales ou de méthodes ✓ proposer des stratégies d'action ou d'intervention, des scénarios possibles ✓ commander, réaliser des études ou recherches ou y participer ✓ faciliter la production et la coproduction de savoirs, les capitaliser et les diffuser
CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT	 exploiter les ressources diagnostiques, apporter des concepts opératoires construire ou aider à construire des réponses aux besoins sociaux en tenant compte des contraintes et des ressources sur les plans techniques, économiques, financiers, organisationnels, humains et culturels articuler les politiques, les missions des institutions et les besoins du terrain construire des réponses critiques et innovantes jouer un rôle de traducteur et de catalyseur favorisant le lien entre technique et politique
	 concevoir, piloter l'élaboration, négocier, conduire et évaluer des projets complexes, des dispositifs, des programmes, des systèmes, des organisations développer le partenariat institutionnel mobiliser les acteurs internes et externes mobiliser les ressources et les compétences
	 analyser, évaluer, identifier et anticiper les besoins de changement définir des modalités organisationnelles susceptibles de répondre au changement susciter, faciliter et organiser les changements en vue d'une adaptation ou d'une évolution de l'organisation
	 développer les compétences et ressources collectives mobiliser les ressources humaines, documentaires, les compétences pédagogiques pour organiser l'accueil des salariés, leur accompagnement dans des parcours de formation continue, de formation en alternance, de tutorat et de validation des acquis développer la production et la transmission des connaissances et des compétences en site de travail analyser et capitaliser les pratiques individuelles et collectives
EVALUATION	 définir les enjeux et les cadres de référence d'une évaluation définir l'objet de l'évaluation (établissement, organisation, politique, projet, pratique) définir les conditions et moyens de l'évaluation analyser et repérer les positionnements respectifs des acteurs (commanditaire, évaluateur, chef de projet) organiser la participation des acteurs au processus d'évaluation (professionnels, bénévoles, usagers) élaborer des systèmes de référence concevoir mettre en œuvre et piloter un dispositif d'évaluation interne communiquer les résultats